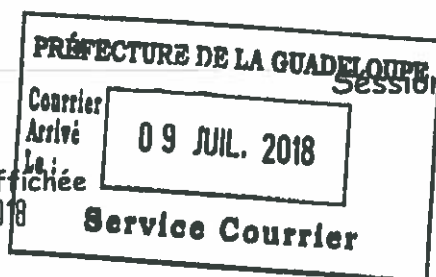




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE



Session Ordinaire du 21 Juin 2018

Délibération affichée
Le 13 JUL. 2018

Effectif du Conseil :	33
Présents :	22
Absent(s) et/ ou Excusés :	8
Procuration(s) :	3

N° d'ordre : 28/2018

Domaine d'intervention : 7.9/ Prise de participation

L'an deux mil dix-huit et le Jeudi vingt-et-un du mois de Juin, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatorze Juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 14 Juin 2018.

PRESENTS : Mme Marie-Luce PENCHARD : Maire ; M. Frantz DARLIS : 1^{er} Adjoint ; Mme Myriam GUILLAUME : 2^{ème} Adjoint ; Mme Annette FONTAINE : 4^{ème} Adjoint ; M. Fred EDOUARD : 5^{ème} Adjoint ; Mme Célia CABARRUS : 6^{ème} Adjoint ; M. Alfred VERMOT de BOISROLIN : 8^{ème} Adjoint ; Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY : 9^{ème} Adjoint ; Adjoints au Maire. Mme Christiane PHEDOL-JARVIS ; M. Georget ROGERS ; M. Christian ROLLE ; Mme Léna LESTIN ; Mme Viviane BERVIN-TORRENT ; Mme Yolande MODESTE ; M. Hugues GUIRIABOYE ; Mme Franciane GAUTHIEROT ; M. Jean-Pierre BATCHILA ; Mme Elsa BOYAU ; Mme Sandrine FORT ; M. Alain FERTE ; Mme Henriette SOLIGNAC-FABIGNON ; M. Robert VALERIUS : Conseillers Municipaux.

ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Félix CORIOLAN : 7^{ème} Adjoint (Procuration donnée à M. Frantz DARLIS) ;
Mme Ketty DESFONTAINES (Procuration donnée à Mme Franciane GAUTHIEROT) ;
Mme Annick SELLIN (Procuration donnée à Mme le Maire : Marie-Luce PENCHARD).

ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :

M. René-Claude MONROSE : 3^{ème} Adjoint : Adjoint au Maire. M. Charles-Henri GENE ;
Mme Sonia PETRO ; M. Aristide NICOLAS ; M. André ATALLAH ; Mme Maryvonne RICHARD ;
M. Joël LOBEAU ; M. Roland EZELIN : Conseillers Municipaux.

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Célia CABARRUS, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION AUTORISANT LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA
SEMSAMAR AU CAPITAL DE LA SCP POLYGONE MIDI-PYRENEES, SOCIETE
COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM**

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire expose à l'Assemblée que lors du Conseil d'Administration en date du 19 Décembre 2017, la SEMSAMAR a présenté un rapport complet afin de proposer l'implantation d'un outil dédié au développement du PSLA (Prêt Social en Location-Accession) en Guyane de type coopérative SAHLM.

Cette initiative fait suite aux contacts établis depuis 2009 par la Fédération Nationale des coopératives d'HLM et il est apparu opportun qu'une coopérative d'HLM dédiée à l'accession sociale sécurisée à la propriété soit implantée sur le territoire de la Guyane pour développer une offre de logements en accession à la propriété abordable.

Et par ailleurs, proposer une alternative au logement social dans une perspective de mixité et de diversification de l'offre de logements, de manière à accueillir des opérations d'accession à la propriété, type PSLA, dans un environnement géographique à très forte croissance démographique.

Cela consiste à une prise de participation de la SEMSAMAR dans une société existante la SCP HLM POLYGONE MIDI-PYRENEES avec un transfert de siège social en Guyane et une nouvelle répartition du capital entre différents actionnaires :

- La Société pour le développement de l'habitat coopératif
- La SCP Pointoise
- Certaines collectivités de la Guyane (CTG et villes)

La SEMSAMAR devenant le principal actionnaire en apportant 500 000 euros.

Ce projet a donc recueilli l'avis favorable de l'Assemblée ; le Conseil d'Administration en a validé le principe et autorisé sa Directrice Générale à solliciter l'accord express des collectivités actionnaires et de leurs organes délibérants, conformément à l'article L1524-5 du CGCT.

Par courrier en date du 05 Février 2018, la SEMSAMAR dont notre collectivité est actionnaire l'a sollicité pour une prise de participation au capital de la SCP POLYGONE MIDI-PYRENEES, Société Coopérative de Production d'HLM, intervenant dans le développement du PSLA.

Ainsi, en sa qualité d'actionnaire de la SEMSAMAR, Madame le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte de la nécessité de pouvoir disposer d'un tel outil et de donner son accord express pour une prise de participation de la SEMSAMAR dans ladite société.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU l'article L1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE A LA MAJORITE, SOIT 22 VOIX POUR (dont 3 procurations)

3 ABSTENTIONS (M. J-P. BATCHILA, Mme H. SOLIGNAC-FABIGNON & M. R. VALERIUS)

CONSEIL MUNICIPAL du 21/06/2018 - DELIB N° 28/2018- REF : 7.9/ Prise de participation

« DELIBERATION AUTORISANT LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEMSAMAR AU CAPITAL DE LA SCP POLYGONE MIDI-PYRENEES, SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM »

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du projet de la SEMSAMAR de participer à la diversification de l'offre de logements en Guyane, de manière à accueillir des opérations d'accession à la propriété, type PSLA, par la prise de participation dans la SCP POLYGONE MIDI-PYRENEES, dont le siège social sera transféré sur le territoire.

ARTICLE 2 : DE DONNER son accord express pour une prise de participation de la SEMSAMAR au capital de la SCP POLYGONE MIDI-PYRENEES, à hauteur de 500 000 euros, conformément à l'article L1524-5 du CGCT.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 09 JUL. 2018

L'affichage *et/ou* la publication le 13 JUL. 2018

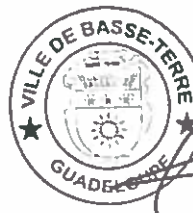
Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire
Marie-Luce PENCHARD



Fait à Basse-Terre le 07 JUL. 2018



Le Maire
Marie-Luce PENCHARD